

COP22

Un consortium pour promouvoir le véhicule électrique au Maroc

La voiture électrique a-t-elle réellement un avenir au Maroc ? Il semble bien que oui! En tout cas, un consortium, réunissant à la fois l'alliance Renault-Nissan, mais également Schneider-Electric et M2M Group, sera mis en place dès novembre prochain pour favoriser la mobilité électrique au Maroc. Ce projet, amorcé dans le cadre de la COP22, vise à concevoir un écosystème pour le lancement du véhicule électrique (VE) au Maroc. Opérateurs industriels, fournisseurs de technologie, prestataires de services, réseaux de proximité et partenaires publics, toutes les capacités et expertises des membres du consortium sont mises à profit.

Le projet de la voiture électrique porté par ce consortium devrait apporter une contribution non négligeable à la facilitation de la transformation énergétique et la réduction de l'impact environnemental du secteur du transport. Mieux encore, le consortium vise à faire en sorte que 10% du parc automobile se tourne vers le véhicule électrique à l'horizon 2030!

Le secteur du transport est le plus énergétivore...

Pour Saïd Mouline, directeur général de l'Aderee, partenaire public du consortium et responsable du pôle partenariat public-privé au comité de pilotage de la COP22, «le secteur du transport au Maroc reste le premier consommateur d'énergie avec plus de 40% de la consommation nationale en énergie finale, il contribue également à plus de 23% des émissions de gaz à effet de serre. Ce secteur dépend quasi exclusivement des produits pétroliers, qui sont importés intégralement et qui pèsent lourdement sur notre balance

commerciale». La croissance annuelle de la consommation de carburants dans ce secteur évolue donc rapidement, à un rythme supérieur à 5% par an. Plusieurs mesures visant à réduire la consommation de carburant des véhicules sont déjà en cours de mise en œuvre, y compris des programmes de mise à la casse pour les vieux camions et taxis, les visites techniques annuelles et obligatoires des voitures et des formations à l'écoconduite pour les chauffeurs de grands véhicules. D'autres mesures sont programmées, il s'agit des actions qui incluent l'introduction d'incitations fiscales pour promouvoir des véhicules à faible consommation ou électriques, l'introduction de normes limites d'émissions, des audits énergétiques de la flotte de véhicules commerciaux, et des campagnes d'information et de sensibilisation à l'instar de la dernière campagne de sensibilisation à l'éco-conduite qui a eu lieu récemment en partenariat avec les Autoroutes du Maroc (ADM).

Bientôt des bornes électriques partout pour les VE...

La promotion de l'usage des VE bénéficiera ainsi de nombreuses mesures incitatives publiques. Des incitations en

termes de fiscalité (TVA et vignette), droits de douane, intégration du taux d'émission de CO2 dans le calcul des CV fiscaux (1 CV pour les VE), figurent parmi les mesures qui seront proposées lors de la COP22 pour être intégrées dans la loi de Finances 2017. Sur le plan technologique, l'envergure énergétique et sociétale de ce projet s'appuie sur un écosystème numérique ouvert qui permet aux VE et aux bornes électriques d'être connectés à un système central. Celui-ci renseigne les utilisateurs, en temps réel et en mode multicanal, du niveau de recharge de leur véhicule, ainsi que des bornes de recharges et parkings disponibles à proximité. Ce système intègre également une combinaison inédite de modes de paiement multi-canal pour la recharge électrique (carte, application mobile, réseau de proximité ...) et propose d'exploiter la technologie NFC et l'intelligence de la carte grise électronique marocaine pour l'authentification forte des véhicules et la gestion des recharges, déployant ainsi une première mondiale au service de l'environnement et du citoyen.

